

NOTICE D'UTILISATION BLOC DE PLONGEE ET BOUTEILLE



ROTH MIONS SAS - 43 rue des Brosses – 69780 MIONS
FRANCE - Tél. +33 (0)4.72.28.15.60
FC244 rev. 9 : janvier 2020

D'autres langues sont disponibles sur notre site internet www.roth2.com

Vous venez d'acquiescer un bloc (ensemble bouteille + robinet) ou une bouteille nue destinée à la plongée sous-marine. Nous vous remercions de votre choix et de votre confiance.

RECOMMANDATIONS

L'UTILISATION DU MATERIEL DOIT ETRE FAITE PAR DES PERSONNES AYANT IMPERATIVEMENT RECU UNE FORMATION PAR UN ORGANISME AGREE TEL QUE : INSTRUCTEURS AGREES, CENTRE DE PLONGEE HABILITE, ETC... TOUTE UTILISATION PAR UNE PERSONNE INEXPERIMENTEE ET INCOMPETENTE REMETTRA EN CAUSE LA GARANTIE SUR CE PRODUIT.

ROTH MIONS DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE MAUVAISE CONNAISSANCE, MAUVAISE UTILISATION OU ENTRETIEN INADAPTE DE CE MATERIEL. NOUS RAPPELONS QU'IL EST DESTINE A ETRE REMPLI EN GAZ RESPIRABLE. L'UTILISATION DU MATERIEL AVEC TOUT AUTRE GAZ EST FORMELLEMENT INTERDITE.

LA ROBINETTERIE A SUBI AVEC SUCCES L'ENSEMBLE DES ESSAIS REQUIS PAR LA NORME EN250 ET A RECU LA CERTIFICATION NECESSAIRE A SON UTILISATION. LA PROFONDEUR MAXIMALE REQUISE PAR LA NORME POUR LA CERTIFICATION DE L'EQUIPEMENT EST DE 50M.

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Le bloc est composé :

- D'une ou deux bouteille(s) en acier,
- D'un robinet une ou deux sorties.

Les équipements suivants sont disponibles en option :

- Culot en PVC,
- Poignée de portage,
- Filet de protection,
- Sanglage.

Il n'y a pas d'organe de sécurité sur ce matériel (exemple : valve de sécurité). L'utilisateur devra vérifier qu'un organe de sécurité est installé sur l'unité de gonflage de la bouteille.

LA BOUTEILLE

Les bouteilles sont disponibles dans une gamme de volume de 2.5 à 20 litres et pour une pression maximale admissible de 200, 230 bar et 300 bar.

Elles sont fabriquées par ROTH MIONS SAS, Mions, France, en conformité aux exigences de la réglementation européenne (directive 2014/68/UE). La fabrication de nos bouteilles est garantie par un système d'assurance qualité certifié ISO9001.

Les bouteilles sont protégées contre la corrosion en externe, par une couche de métallisation à chaud, une couche d'apprêt et deux couches de peinture polyuréthane.

Les informations réglementaires sont gravées sur l'ogive de la bouteille comme précisé ci-après.

ROTH logo : nom ou logo du fabricant
AAAA : année de fabrication
XXXX : N° de série de la bouteille
PS XXX BAR : pression max. admissible
TS -XX/+XX°C : température d'utilisation
Type d'usinage
GX : groupe du fluide utilisable G1, G2

PT XXX BAR : pression d'épreuve
AAAA/MM : date d'épreuve, année/mois
V XX L : capacité en litres
XX.X KG : masse de la bouteille vide
Gaz utilisé : BREATHING GAS, AIR OU NITROX+O₂
CE XXXX : marquage CE n° organisme notifié

Tout autre marquage tel que l'inscription à l'occasion de la requalification, doit être réalisé impérativement dans la zone renforcée de la partie hémisphérique de la bouteille. Tout marquage par gravage, insculpation sur la partie cylindrique imposerait la réforme de la bouteille.

Il est interdit de réaliser toute opération pouvant modifier la structure de la bouteille (réparation par soudage, rivetage ou perçage...) ou toute opération créant un enlèvement de matière ou une élévation de température importante de la bouteille (maximum 300°C).

LA ROBINETTERIE

Les bouteilles peuvent être livrées avec des robinets CE conformes aux directives 2014/68/UE et à la norme EN250.

Le robinet est raccordé sur la bouteille par un filetage de type M25x2 ou M18x1.5 et l'étanchéité est assurée par un joint torique selon la norme EN144-1. Le robinet doit être vissé à un couple de serrage de 80 N.m (8 m.kg) à 100 N.m (10 m.kg).

Chaque robinet est équipé :

- d'un ou deux volants de manœuvre assurant ouverture et fermeture de l'utilisation (gonflage ou plongée).
- d'une ou deux sorties assurant le raccordement sur détendeur selon les possibilités :
 - Type étrier 230 bar
 - Type DIN 230 en démontant l'adaptateur intermédiaire
 - Type DIN M26 ou 300 bar
- d'un tube plongeur.

La fermeture du robinet se fait par rotation du ou des volants dans le sens des aiguilles d'une montre avec un serrage modéré ; l'ouverture s'effectue de manière progressive dans le sens inverse.

La robinetterie seule n'est pas considérée comme organe de sécurité ; elle n'est pas pré-équipée d'un système de sécurité type disque de rupture ou autre.

AUTRES ACCESSOIRES

Le culot en PVC est adapté au diamètre des bouteilles et permet le maintien en position verticale. Un orifice est prévu au fond pour évacuer l'eau résiduelle et faciliter son démontage.

La poignée de portage est réalisée en 2 parties permettant son montage et démontage sans avoir à dévisser le robinet.

UTILISATION ET ENTRETIEN

Recommandations :

- Ne gonflez jamais un sac de relevage à robinetterie nue (sans détendeur).
- Ne laissez jamais une bouteille vide, robinet ouvert.
- Ne laissez jamais une bouteille exposée aux embruns, aux vagues, ou baigner dans l'eau du fond du bateau.
- Conservez, si possible, une pression d'air résiduelle dans la bouteille, afin d'évacuer l'eau qui aura pénétré par l'orifice de la robinetterie (si la bouteille a été entièrement vidée en plongée, laissez le détendeur en place jusqu'à ce qu'elle se trouve à l'abri).
- Ne videz jamais rapidement une bouteille, ceci afin d'éviter le givrage de la robinetterie et une condensation importante à l'intérieur de la bouteille.
- Dans le cas d'une utilisation d'un robinet 2 sorties, connectez 1 détendeur sur chaque sortie afin que l'eau ne s'infiltre pas dans la tête de robinet.
- Avant tout retrait ou maintenance de la robinetterie, procédez à la purge de la bouteille.

Manipulation soignée

Les chocs doivent être évités car ils peuvent écailler la peinture, voire même entamer le métal plus ou moins profondément. Une protection satisfaisante peut être réalisée par exemple, à l'aide d'un filet en nylon.

Retouchez immédiatement les zones de peinture faiblement écaillée par chocs ou abrasion.

L'exposition d'une bouteille en plein soleil ou dans un véhicule surchauffé est à proscrire.

Avant tout gonflage / remplissage de la bouteille

Toute opération doit être effectuée par une personne reconnue compétente par les autorités de contrôle.

Vérifiez la date d'épreuve, la pression de service et le bon état général de la bouteille.

Vérifier l'état des décanteurs et des filtres du compresseur afin d'éviter l'introduction de condensats d'huile et d'eau dans la bouteille.

Ne chargez la bouteille qu'avec du gaz respirable : air ou mélange respirable sec non dangereux du Groupe 2 marquage G2 ou avec un mélange gazeux (ex. Nitrox, O₂, ...) du Groupe 1 marquage G1 à condition de mentionner le nom du mélange sur la bouteille.

Faites fuser l'air avant de raccorder la bouteille à la rampe de chargement.

NE DEPASSEZ JAMAIS LA PRESSION DE SERVICE pour laquelle la bouteille a été conçue.

Chargez la bouteille lentement afin d'éviter un échauffement intempestif (maximum 50°C).

Lutte contre la corrosion : Nous vous rappelons que l'ennemi n° 1 est la corrosion. Elle réduit la durée de vie de la bouteille et peut la rendre dangereuse.

Il convient de tout mettre en œuvre pour :

- Retarder son apparition ;
- La détecter et l'éliminer ;
- Ecarter à temps une bouteille dangereuse.

Entretien courant

Après chaque utilisation, rincez le matériel à l'eau douce sans oublier le fond. Cela permet d'éliminer le dépôt d'impuretés sur la surface de l'appareil et ainsi d'éviter l'abrasion de la peinture et une corrosion hâtive.

Inspection et suivi périodique sous la responsabilité de l'utilisateur

Ce matériel est soumis à des inspections et contrôles périodiques. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de procéder à ces opérations en respectant les exigences réglementaires en vigueur.

Stockage

Avant un stockage prolongé, il est judicieux d'effectuer les opérations d'entretien décrites ci-dessus ainsi qu'un rinçage à l'eau douce et séchage minutieux de l'intérieur de la bouteille.

Pour les robinets, privilégiez un nettoyage au chiffon imbibé de vinaigre blanc.

Par ailleurs il est vivement recommandé :

- de stocker la bouteille en position verticale dans un endroit tempéré, propre et sec,
- de conserver une faible pression résiduelle à l'intérieur afin d'évacuer poussières et condensation qui auront éventuellement pénétré par l'orifice de la robinetterie.

Il peut être dangereux de respirer l'air d'une bouteille qui est restée chargée plusieurs mois.

GARANTIE

Le matériel que vous avez acquis est garanti sur une période d'une année à partir de la date de votre achat contre tous défauts d'origine et vices cachés.

La garantie ne prend pas en charge les dommages résultant d'une mauvaise utilisation et d'une détérioration due à une négligence, d'un mauvais entretien ou d'une usure due à un vieillissement normal du produit (cf chapitres UTILISATION ET ENTRETIEN ci-dessus).

De plus la garantie cesse en cas de démontage du produit par l'utilisateur. Toute intervention sur le matériel doit être confiée exclusivement à un spécialiste accrédité.

Pour toute réclamation, veuillez contacter votre revendeur qui nous transmettra votre requête.

RESPONSABILITES

CE d'une bouteille nue : La responsabilité de la documentation et du marquage CE incombe au fabricant de la bouteille, c'est-à-dire Roth. Le montage d'un robinet sur cette bouteille est de la responsabilité de l'entité qui réalise l'assemblage. La compatibilité mécanique et les caractéristiques techniques du robinet devront être vérifiées par l'entité qui réalise l'assemblage. Roth fournit la documentation CE de la bouteille nue.

CE d'une bouteille avec un robinet monté par Roth : La responsabilité de la documentation et du marquage CE de l'ensemble incombe au fabricant de l'ensemble, c'est-à-dire Roth. Roth fournit la documentation CE de l'ensemble (bouteille nue + robinet).